



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Offre de soins à Bourail

Question écrite n° 12807

Texte de la question

M. Nicolas Metzdorf interroge Mme la ministre des outre-mer sur la situation critique de l'offre de soins à Bourail. Pivot géographique entre les provinces Sud et Nord, la commune dessert un bassin de vie de près de 16 000 habitants. Or les capacités actuelles, reposant sur seulement trois médecins et le centre médico-social (CMS) Jean-Boutine, sont saturées et ne permettent plus de répondre aux besoins élémentaires de la population. Cette sous-densité médicale contraint les patients à des déplacements systématiques vers Nouméa, générant une rupture d'égalité dans l'accès aux soins et une surcharge inutile des structures de la capitale. Pour corriger cette défaillance, il est impératif d'acter la reconnaissance de Bourail comme « Pôle de santé du Centre-Ouest ». Ce changement d'échelle doit permettre le renforcement immédiat du CMS, le recrutement d'au moins deux médecins supplémentaires et l'installation d'un plateau technique de proximité (radiologie, analyses biologiques, soins dentaires, ophtalmologie, orthophonie). Bien que la compétence santé relève de la Nouvelle-Calédonie, l'État demeure garant de la sécurité sanitaire et de l'équité territoriale *via* les contrats de développement et les dotations d'équipement. Il lui demande quels engagements financiers et techniques l'État compte prendre, en appui aux Provinces et au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, pour opérationnaliser ce pôle de santé à Bourail et stopper la fuite médicale vers Nouméa.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Metzdorf](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (1^{re} circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12807

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2026](#), page 1155